

INDICATEUR PATRIMOINE NATUREL

Méthode « Parts du territoire en végétations »

Sont décrits ci-après les éléments permettant d'appréhender l'élaboration par l'OEB des indicateurs accessibles dans [l'Observatoire Local de l'Environnement](#).

Les indicateurs concernés sont les suivants :

- Part du territoire en végétations naturelles et semi naturelles
- Part du territoire en végétations de zones humides
- Part du territoire en végétations de landes et tourbières
- Part du territoire en végétations de forêt
- Part du territoire en végétations de haies et talus

Les sources de données :

- Cartographie des grands types de végétation (CGTV), Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), 2020 ; ces données et leur description sont accessibles via le [site du CBN Brest](#).
- Cartographie de différents périmètres (Bretagne, départements, EPCI), établies par l'OEB comme l'assemblage des communes issues de la BDTopo édition 2022 de l'IGN.
- Grille à maille carrée de 500m de côté, sur la base de la grille UTM 1km*1km de l'INPN.

Typologie

La typologie utilisée par l'OEB pour ces indicateurs est la suivante sur la base des classes de la CGTV (SELLIN V. (coord.) *et al.* 2021) :

- « végétations naturelles et semi naturelles » = toutes les classes de l'occupation du sol « Végétations naturelles et semi naturelles » (à l'exception de la classe « Champs d'algues marines ») et la classe « Rochers, falaises, sables littoraux ».
- « végétations de zones humides » = les classes « Végétations des marais salés », « Roselières », « Prairies et pelouses humides (hors marais salés) », « Landes humides », « Tourbières et groupements tourbeux associés », « Fourrés humides », « Forêts humides ».
- « végétations de landes et tourbières » = les classes « Landes sèches et mésophiles », « Landes humides », « Tourbières et groupements tourbeux associés ».
- « végétations de forêt » = les classes « Forêts sèches et mésophiles », « Forêts humides ».
- « végétations de haies et talus » = la classe « Végétations des haies et talus ».

Métrique

A) La CGTV est découpée selon la grille 500*500m.

B) Chaque maille de la grille est référencée par rapport à son appartenance à une des entités spatiales des périmètres utilisés (par exemple la maille xxx croise la commune yyy).

A noter : seule la partie bretonne des EPCI à cheval sur d'autres régions est prise en compte ; cette partie égale les communes bretonnes des EPCI.

C) Pour chacun des 5 thèmes d'indicateurs retenus, la surface totale du thème est calculée pour chacune des mailles (par exemple X% de haies dans la maille zzz).

Les rapports de surface sont établis par rapport au total des végétations *terrestres* présentes dans la maille (et non pas par rapport à la surface totale de la maille qui peut intégrer des parties marines).

Sont considérées comme végétations *terrestres* toutes les classes de la CGTV à l'exception des deux classes : « Champs d'algues marines » et « Milieu marin et estran non ou peu végétalisé ».

D) Le résultat final pour chacune des entités spatiales (à savoir : commune, epci, département, région) est calculé comme la moyenne des mailles composant les entités.

Bibliographie citée

SELLIN V. (coord.), AUGUIN Y., GARCIA O., GUILHAUMA G., HARDEGEN M., STUDERUS K., 2021 - Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Région Bretagne : notice de la carte. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole / Parc naturel régional d'Armorique. Conservatoire botanique national de Brest, 124 p. + 2 annexes.